



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



17075029

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

17 -05- 2017

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOURNAI

N° d'entreprise : **0448.371.909**

Dénomination

(en entier) : **FLORAGRI**

(en abrégé) :

Forme juridique : **SOCIETE ANONYME**

Adresse complète du siège : **CHAUSSEE DE MONS 157A - 7800 ATH**

Objet de l'acte : RECTIFICATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 mai 2017

L'assemblée prend connaissance de la décision de l'assemblée générale du 13 mai 2014, publiée aux Annexes du Moniteur belge du 5 juin suivant, sous le numéro 14112271.

Pour autant que nécessaire, l'assemblée générale confirme :

* la démission de monsieur Johnny Delitte, demeurant à 7911 Frasnes-lez-Anvaing, Chaussée de la Libération 28, en tant qu'administrateur de la société à partir du 13 mai 2014 ;

* la nomination de la SA « DELWAT », ayant son siège social à 7800 Ath, Chemin du Vieux Ath 38, RPM Mons - Charleroi (division Tournai) et avec numéro de TVA BE 0886.399.559, avec comme représentant permanent, monsieur Johnny Delitte, prénommé, à partir du 13 mai 2014 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2019.

* tous les actes posés par la SA « DELWAT », prénommée, en tant qu'administrateur de la société à partir du 13 mai 2014 jusqu'à ce jour.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 16 mai 2017

Le conseil d'administration confirme la nomination de la SA « DELWAT », ayant son siège social à 7800 Ath, Chemin du Vieux Ath 38, RPM Mons - Charleroi (division Tournai) et avec numéro de TVA BE 0886.399.559, en tant qu'administrateur-délégué de la société et ceci à partir du 13 mai 2014.

L'administrateur délégué, disposera de la signature sociale sans limitation de montant pour toutes les opérations de la gestion journalière.

Cela signifie entre autres que l'administrateur délégué, pourra: ouvrir tous comptes auprès des banques ou de l'administration des comptes chèques postaux, effectuer et approuver toutes les opérations sur les comptes ouverts, résilier et clôturer les comptes et en encaisser le solde, quel que soit le montant. L'administrateur délégué, représentera également la société pour toutes les opérations auprès des entreprises d'utilité publique, telles que les chemins de fer, la poste, le téléphone, l'électricité, l'eau et autres, quelle que soit le montant.

Pour autant que nécessaire, le conseil d'administration confirme tous actes posés par la SA « DELWAT », prénommée, en sa qualité d'administrateur-délégué de la société à partir du 13 mai 2014 jusqu'à ce jour.

Pour l'administrateur délégué
DELWAT SA
Johnny Delitte

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/05/2017 - Annexes du Moniteur belge